

REGIE DES ALCOOLS
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 01/2013
POUR LA SOUSCRIPTION
DES CONTRATS D'ASSURANCE

La Régie des Alcools lance un appel d'offres national pour la souscription des contrats d'assurance.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer sur demande écrite un exemplaire du cahier des charges auprès de la Régie des Alcools à l'adresse sous indiquée contre le paiement non remboursable de cent dinars (100dt, 000) en espèce.

Les soumissionnaires au présent marché sont tenus, pour que leurs soumissions soient examinées, de se conformer aux conditions suivantes :

CONSTITUTION DE L'OFFRE

L'offre est constituée de :

- L'offre technique,
- L'offre financière,

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent parvenir à La Régie des Alcools sous triple enveloppes cachetées par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou déposées au bureau d'ordre central de La Régie des Alcools (contre décharge) et ce sous la forme suivante :

L'enveloppe extérieure doit porter uniquement l'adresse de La Régie des Alcools, le Numéro de l'Appel d'Offre n°01/2013, le libellé « Souscription Contrats d'Assurance» et la mention « NE PAS OUVRIR ».

Cette enveloppe extérieure doit contenir ;

- L'agrément délivré par le Ministère des Finances permettant au soumissionnaire d'exercer des opérations d'assurances (original ou copie certifiée conforme) ;
- Fiche de renseignements généraux ;
- Une déclaration sur l'honneur établie par le soumissionnaire qu'il n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ;
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (original ou copie certifiée conforme) ;
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur valable à la date limite de remise des offres (original ou copie certifiée conforme) ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation ;

- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'entreprise ayant cessé son activité depuis moins de 5 ans ;
- Le C.C.A.P et le C.C.T.P paraphés à toutes les pages et signés à la dernière par le soumissionnaire ;
- La caution bancaire provisoire ;
- Deux enveloppes cachetées : une première enveloppe contenant l'offre technique et une deuxième contenant l'offre financière :
- La première enveloppe doit porter la mention « offre technique », le numéro de l'Appel d'Offres n°01/2013, le libellé «Souscription Contrats d'Assurance » ainsi que le nom et l'adresse complète du soumissionnaire.

Cette première enveloppe doit contenir l'offre technique détaillée conformément aux dispositions de l'article « Forme et constitution de l'offre » et les pièces suivantes :

1. Attestation relative à l'octroi des avances sur sinistre (portant la date, signature et cachet) conformément à l'article 23 du cahier des charges ;
2. Les Conditions Générales relatives à chaque contrat à souscrire dûment visées ou déposées auprès du Ministère des Finances ;
3. La liste des cinq principaux réassureurs étrangers, cette liste doit comporter au moins trois réassureurs étrangers classés selon le tableau Standard & Poors et/ou AM Best dans la catégorie A (AAA, AA, A).

Le classement des autres réassureurs ne doit pas être inférieur à la catégorie BBB (S&P) et B++ / B+ (AM BEST).

La deuxième enveloppe : doit porter la mention « offre financière », le numéro de l'Appel d'Offres n°01/2013, le libellé «Souscription Contrats d'Assurance» ainsi que le nom et l'adresse complète du soumissionnaire

Cette deuxième enveloppe doit contenir :

1. La soumission dûment remplie et signée ;
2. L'offre financière établie conformément au modèle prévu à cet effet ;
3. Toutes autres indications ou pièces ayant trait au prix et aux conditions financières de l'offre.

NB: Toute offre non accompagnée du **cautionnement provisoire** sera rejetée.

De même, il ne sera pas tenu compte de toute offre comportant des indications sur le prix ou des données sur le montant de l'offre financière.

ENVOI DE L'OFFRE : Au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIE DES ALCOOLS**

A L'ADRESSE SUIVANTE :

**Rue de l'exportation Z. I. Rades II -1125 Rades
ElMellaha-B.P. 266**

Et doivent parvenir au plus tard le **Lundi 04 Mars 2013** (le cachet du bureau d'ordre central de la Régie des Alcools faisant foi).

Toute offre parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

La séance d'ouverture des plis financiers le **Mardi 05 Mars 2013** est publique, les candidats peuvent y assister.